



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 067/2024  
SÉANCE N° 4 DU 17 JUIN 2024

### AFFECTATION DES RÉSULTATS – EXERCICE 2023

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 11 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

#### Étaient présents

Sébastien Destais (jusqu'à 19 h 45), Christian Lefort (jusqu'à 19 h 07), Anthony Roullier, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Chantal Marcadé, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 59), Antoine Caplan, Béatrice Ferron, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 21), Georges Hoyaux, Kamel Ogbi, Christine Droguet, Samia Soultani, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier (jusqu'à 19 h 55), Isabelle Groseil, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocaïl, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 39), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Corinne Segretain, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier (jusqu'à 19 h 15) et Michel Rocherullé.

#### Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Catherine Roy, Michel Paillard.

#### Étaient représentés

Christian Lefort a donné pouvoir à François Berrou (à partir de 19 h 07), Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Isabelle Fougeray a donné pouvoir à Christine Dubois, Marie Boïsgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Camille Pétron a donné pouvoir à Loïc Broussey, Éric Paris a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Patrice Morin, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Antoine Caplan, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Chantal Grandière a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Yannick Borde a donné pouvoir à Corinne Segretain, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Marcel Blanchet (à partir de 19 h 15).

Damien Richard est représenté par Chantal Marcadé suppléante, Bernard Bourgeois est représenté par Isabelle Groseil suppléante.

Nicole Bouillon et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 19 juin 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2024

AFFECTATION DES RÉSULTATS – EXERCICE 2023

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, R2311-12, R2311-14,

Vu les instructions comptables M4 et M57,

Considérant l'approbation des comptes administratifs 2023 de Laval Agglomération,

Considérant les besoins de financement de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes, étant précisé que ces besoins sont définis par le résultat de l'exercice, cumulé aux résultats antérieurs et au solde des reports,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er : **AU BUDGET PRINCIPAL**

Résultat de l'exercice :	8 032 170,23 €
Résultat antérieur :	257 273,62 €
Résultat cumulé à affecter :	8 289 443,85 €

Besoin de financement en investissement	1 690 186,03 €
---	----------------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement - 1068-	1 690 186,03 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - 002	6 599 257,82 €

Article 2 : **AU BUDGET ANNEXE TERRAINS**

Résultat de l'exercice	933 349,66 €
Résultat antérieur	- 37 276,23 €
Résultat cumulé à affecter :	896 073,43 €

Besoin de financement en investissement	5 744 757,61 €
---	----------------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068 Pas de mise en réserve en budget de lotissement	0.00 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - 002	896 073,43 €

Article 3 : **AU BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS**

Résultat de l'exercice	- 622.84 €
Résultat antérieur	98 408,67 €
Résultat cumulé à affecter	97 785,83 €

Besoin de financement en investissement	0,00 €
---	--------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement - 1068-	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - 002	97 785,83 €

Article 4 : **AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS**

Résultat de l'exercice :	13,56 €
Résultat antérieur :	377 292,42 €
Résultat cumulé à affecter :	377 305,98 €

Besoin de financement en investissement	0,00 €
---	--------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement - 1068-	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - 002	377 305,98 €

Article 5 : **AU BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS**

Résultat de l'exercice :	- 27 067,75 €
Résultat antérieur :	2 759 956,81 €
Résultat cumulé à affecter :	2 732 889,06 €

Besoin de financement en investissement	885 574,32 €
---	--------------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	885 574,32 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - 002	1 847 314,74 €

Article 6 : **AU BUDGET ANNEXE DE LA RÉALITÉ VIRTUELLE**

Résultat de l'exercice :	160 019,84 €
Résultat antérieur :	251,79 €
Résultat cumulé à affecter :	160 271,63 €

Besoin de financement en investissement	143 576,01 €
---	--------------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement - 1068-	143 576,01 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - 002	16 695,62 €

Article 7 : **AU BUDGET ANNEXE PDELM (PGO)**

Résultat de l'exercice :	- 530,44 €
Résultat antérieur :	- 3 767,66 €
Résultat cumulé à affecter :	- 4 298,10 €

Besoin de financement en investissement	0.00 €
---	--------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement - 1068-Pas de mise en réserve en budget de lotissement	0,00 €
Affectation du déficit reporté (report à nouveau débiteur) -002	- 4 298,10 €

Article 8 : **AU BUDGET ANNEXE EAU RÉGIE**

Résultat de l'exercice :	1 013 269,55 €
Résultat antérieur :	6 517 247,00 €
Résultat cumulé à affecter :	7 530 516,55 €

Besoin de financement en investissement	3 117 981,16 €
---	----------------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement - 1068-	3 117 981,16 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) -002	4 412 535,39 €

Article 9 : **AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT RÉGIE**

Résultat de l'exercice :	358 085,92 €
Résultat antérieur :	5 033 457,17 €
Résultat cumulé à affecter :	5 391 543,09 €

Besoin de financement en investissement	1 655 858,95 €
---	----------------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement - 1068-	1 655 858,95 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) -002	3 735 684,14 €

Article 10 : **AU BUDGET ANNEXE PLATEFORME FERROVIAIRE**

Résultat de l'exercice :	147 066,76 €
Résultat antérieur :	647 313,69 €
Résultat cumulé à affecter :	794 380,45 €

Besoin de financement en investissement	0.00 €
---	--------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement - 1068-	0.00 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) -002	794 380,45 €

Article 11

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 12

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Sultani, Chantal Grandière et Marie-Cécile Clavreul).

Signé : Le Président,

Florian Bercault